

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 septembre 2017

Date de convocation : 18/09/2017

Présents : Jean CARTIER, Marc ARGOUD, Annie BERECHÉ Marie-Agnès LAURENT, Didier CORVEY-BIRON, Claude BLANC, ,
Géraldine CHALOIN, Jean-Noël MANDIER, Hélène MANDIER, Hervé PICON,

Excusés (es) : René BAYLE, Christian ALBERTIN, Benjamin CHABERT

Absents(es) : William BIT-MIGNON, Marie-Hélène MASSOLA

1 Approbation du précédent procès-verbal

2 Urbanisme

- **Déclaration préalable:**
MONACO Antonin
Parcelle A 548
Pose de panneaux photovoltaïques
Avis favorable

- **Déclaration préalable :**
MARION Sylvain
Parcelle A 698
Modification d'ouvertures
Avis favorable

- **Certificat d'urbanisme :**
GENOUD Christian
Parcelle C 394
Démolition et reconstruction
Avis favorable

3 Point financier

Le maire informe les conseillers municipaux des dépenses engagées depuis le début de l'année.

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Crédits ouverts	Mandats émis	Solde	Dépenses en %
Charges de gestion courante	376 515.00 €	188 823.07	187 691.93	50 %
FONCTIONNEMENT RECETTES	Crédits ouverts	Titres émis	Solde	Recettes en %
	372 269.00	226 704.83	145 564.17	61 %

INVESTISSEMENT DEPENSES	Crédits ouverts	Mandats émis	Solde	Dépenses en %
	337 962.29 €	102 325.18	235 637.11	30 %
INVESTISSEMENT RECETTES	Crédits ouverts	Titres émis	Solde	Recettes en %
	390 161.32	82 722.93	307 438.39	21 %

A la fin de l'année la commune aura soldé tous ses emprunts.

4 Espace Naturel Sensible

Pour faire suite à la décision prise le 27 juillet de poursuivre la démarche ENS une réunion d'information réunissant tous les riverains sera organisée première quinzaine de décembre en présence des services du Conseil Départemental.
ErDF a été contacté pour la possibilité de passer une convention pour mener à bien ce projet, la commune attend la réponse.

5 Point sur les travaux

- La vidéosurveillance et l'interphone vidéo sont installés, il reste à poser les gâches électriques des portillons pour l'ouverture à distance.
- Voirie
 - un caniveau béton a été mis en place chemin de Pourretière.
 - Des barrières de sécurité « motos » ont été posées montée de la Blache
 - Le chemin du Manet doit être reprofilé le montant du devis est de 8 660 € ht le conseil accepte ce devis.

 - Eglise : les échelles permettant l'accès aux clochers doivent être sécurisées le montant des travaux s'élève à 1 060 .00 € ht le conseil accepte ce devis.

 - Cimetière pour une bonne gestion du cimetière il serait utile de s'équiper d'un logiciel pour rassembler les informations sur les concessions actuelles. Préalablement à cette acquisition un levé topographique doit être réalisé par un géomètre .Le devis pour ce travail s'élève à 1450.00 € ht le conseil accepte ce devis.
- Ecole
 - les menuiseries seront posées pendant les vacances de la Toussaint
 - Une ouverture sera faite dans le vide-sanitaire pour permettre l'isolation des planchers dans la vieille école.
- Point propre
 - L'entreprise doit intervenir lundi pour la mise en place du tuyau d'alimentation en eau du point propre un janolène sera également mis en place pour l'éclairage.

6 Acquisition d'un véhicule électrique

- La communauté de communes lance un appel à projet pour l'acquisition de véhicules électriques . Le véhicule de service de la commune date de 2002 et il fonctionne au diesel, carburant qui devrait fortement augmenter à l'avenir. L'autonomie de ces véhicules électriques (entre 200 et 400 km suivant le modèle) est largement suffisante pour l'utilisation nécessaire pour la commune qui parcourt en moyenne 15 km par jour (3200 km/an). La subvention pour cette acquisition variera de 50 à 76 % suivant le nombre de véhicules acquis au niveau intercommunal. Après débat les conseillers acceptent cette proposition et charge le maire d'effectuer les démarches pour cette acquisition.

7 Divers

Par solidarité avec les victimes de l'ouragan « Irma » aux Antilles, il est proposé de verser une aide par l'intermédiaire de la Fondation de France.

Après en avoir débattu le Conseil municipal décide de verser 250 euros d'aide aux victimes.

Séance levée à 21 heures